



Questions prioritaires de constitutionnalité en cours d'examen devant la Cour de cassation en matière pénale

Date	Disposition législative contestée	Norme constitutionnelle invoquée	Origine de la saisine	Réf. Cour de cassation	Décision de la Cour de cassation	Réf. CC	Décision CC
26 mars 2010	Loi n°90-615 du 13 juillet 1990	Violation de l'article 34 de la Constitution pour « non détermination du délit prévu par l'article 24 bis ».	Pourvoi c/ CA Paris, 21 janvier 1990	J-09-80.774			
23 mars 2010	Article 503-1 du code de procédure pénale	« Les dispositions de l'article 503-1 du CPP portent-elles atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit, précisément au principe constitutionnel du respect des droits de la défense tels qu'ils sont garantis par les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République et l'article 16 de la DDHC ? »	Pourvoi c/ CA Aix, 21 déc. 2006	Z 09-85.687			
16 mars 2010	Article L 16 B du Livre des Procédure Fiscales dans sa rédaction antérieure à l'entrée en vigueur de la loi LME n°	« Constitutionnalité, au regard des droits et libertés constitutionnels que sont la liberté individuelle, le respect de la vie privée, l'inviolabilité du domicile et les droits de la défense garantis notamment par l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, des dispositions [indiquées ci contre], qui permettent d'opérer des visites domiciliaires et des saisies sans garantir aux personnes concernées le	Pourvoi c/ ord. Premier président Versailles, 13 nov. 2009	X 09-17.283			

	2008-776 du 4 août 2008	droit, pendant le déroulement de ces opérations, d'être assisté d'un avocat »					
16 mars 2010	Article 121-2, alinéa 1 ^{er} , du code pénal	L'article 121-2 alinéa 1 du Code pénal, qui pose le principe de la responsabilité pénale des personnes morales, est-il contraire à l'exigence de précision suffisante de la loi pénale qui résulte de l'article 8 de la DDHC de 1789 ?	Pourvoi c/ CA Bordeaux, 20 oct. 2009	N 09-87.884			
15 mars 2010	Art. L 450-4 du code de commerce dans sa rédaction antérieure à l'ord. n°2008-1161 du 13 nov. 2008 (droit de faire appel à un avocat de son choix et d'être assisté par celui-ci lors des opérations de visite et saisie)	Principes constitutionnels du respect des droits de la défense et du respect du domicile et de la vie privée	Pourvoi c/ JLD Paris, 27 août 2009	U 09-86.073			
15 mars 2010	Articles 349, 350 et 357 du code de procédure pénale	« Les articles 349, 350 et 357 du CPP sont-ils contraires à la Constitution au regard des articles 7, 8, 9 et 16 de la DDHC de 1789, ainsi qu'aux principes du droit à une procédure juste et équitable, d'égalité devant la loi et d'égalité devant la justice, en ce qu'ils ne permettent pas de motiver et d'expliquer les raisons de la décision de	Pourvoi c/ Cour d'assises du Haut Rhin, 30 oct. 2009	X 09-87.870			

		la déclaration de culpabilité d'un accusé et le quantum de sa condamnation, autrement que par des réponses affirmatives à des questions [...] ? »					
15 mars 2010	Articles 706-54 CPP (alinéa 2 et 3), 706-56 II alinéa 1, 706-51 du même code, et article 29 de la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003	<p>-« Les dispositions de l'article 706-54 alinéas 2 et 3 du CPP, en ce qu'elles autorisent l'OPJ, d'office, sans contrôle de l'autorité judiciaire, à décider d'un prélèvement biologique aux fins de rapprochement comme d'un prélèvement biologique aux fins d'enregistrement au fichier FNAEG sont-elles contraires à l'article 66 de la Constitution ?</p> <p>-« L'article 706-54 alinéa 3 du CPP est-il contraire aux articles 2, 9 et 16 de la DDHC de 1789, 66 de la Constitution, au principe constitutionnel de sauvegarde de la dignité de la personne humaine et au principe d'inviolabilité du corps humain en ce qu'il autorise un prélèvement biologique pour tout crime ou délit et en dehors des strictes nécessités de l'enquête en cours ? »</p> <p>- « Les dispositions des articles 706-55 et 706-56 II alinéa 1 du CPP, sont-elles contraires aux articles 2, 8, 9 et 16 de la DDHC de 1789, 66 de la Constitution, au principe constitutionnel de sauvegarde de la dignité de la personne humaine et au principe d'inviolabilité du corps humain ? »</p> <p>- « Les dispositions de l'article 29 de la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 sont-elles contraires au principe non bis in idem et à l'article 8 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 ? [...] »</p>	Pourvoi c/ CA Fort de France, 28 oct. 2009	D 09-88.083			
15 mars	Art. 414 et 419, code des	Présomption d'innocence, stricte nécessité, proportionnalité et individualisation des peines	Pourvoi c/ CA Orléans,	C 09-85.874			

2010	douanes		15 juil. 2009				
13 mars 2010	Article L 7 du code électoral	Les dispositions de l'article L. 7 du code électoral sont-elles conformes aux dispositions de l'article 8 de la DDHC du 26 août 1789 ?	Pourvoi c/ CA Aix, 15 sept. 2009	B 09-86.425			
11 mars 2010	Articles 63, 63-1, 63-4, 706-73 du CPP	Les articles 63, 63-1, 63-4, 706-73 du code de procédure pénale portent-ils atteinte aux droits et libertés garantis par [...] l'article 66 de la Constitution du 4 oct. 1958 ?	Tribunal corr. de Nîmes	K10-90.025			
10 mars 2010	Articles 63-4 et 706-73 du CPP	Les articles 63-4 et 706-73 du code de procédure pénale portent-ils atteinte aux droits et libertés garantis par l'article 66 de la Constitution et l'article 16 de la DDHC du 26 août 1789 ?	Tribunal corr. de Lille	F10-90.021			
4 mars 2010	Article 63-4 du code de procédure pénale (CPP), alinéas 1 à 6	« L'article 63-4 du CPP, alinéas 1 à 6, porte-t-il atteinte [...] aux droits de la défense, au droit à une procédure juste et équitable, à la liberté individuelle, au droit de ne pas faire l'objet d'arrestations d'une rigueur non nécessaire, au principe d'égalité devant la loi ainsi qu'au principe d'égalité devant la justice, tels que ces droits et libertés sont garantis par les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République et l'article 16 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 (principe du respect des droits de la défense, et droit à une procédure équitable), par l'article 66 de la Constitution (liberté individuelle), par l'article 9 de la Déclaration de 1789 et l'article 34 de la Constitution (interdiction de toute rigueur non nécessaire lors d'une arrestation), par l'article 6 de la Déclaration de 1789 (principe d'égalité) ? »	Tribunal corr. Paris, 23 ^{ème} ch.	E10-90.020 D10-90.019 C10-90.018 B10-90.017 A10-90.016 Z10-90.015 Y10-90.014 X10-90.013 W10-90.012 V10-90.011 U10-90.010 T10-90.009 S10-90.008 R10-90.007 Q10-90.006 T10-90.006 P10-90.005			
3 mars 2010	Article 63 du CPP	Conformité de l'article 63 du code de procédure pénale aux « droits et libertés garantis par la	Tribunal corr. de	N10-90.004 M10-90.003			

		Constitution »	Lyon, 14 ^{ème} ch.	K10-90.002 J10-90.001			
2 mars 2010	Article 575 du CPP	« Droit au juge tel qu'il est assuré par les dispositions constitutionnelles au travers du droit à agir en justice, au principe d'égalité des armes ainsi qu'au principe d'égalité devant la justice » (09-87.295), « égalité devant la loi, égal accès à la justice, droit au recours effectif, respect des droits de la défense. » (09-85.389)	Pourvoi c/ Ch. Instr. Aix, 13 oct. 2009, et Montpellier, 19 mars 2009	X09-87.295 A09-85.389			
2 mars 2010	Article 598 du CPP, « en ce qu'il fonde la théorie de la peine justifiée »	Articles 8 et 16 de la DDHC du 26 août 1789, principes fondamentaux reconnus par les lois de la République	Pourvoi c/ CA Douai, 13 oct. 2009	J09-87.651			
2 mars 2010	Articles 570 et 571 du CPP	« Les dispositions des articles 570 et 571 du CPP, portent-elles atteinte au droit au juge tel qu'il est garanti par les dispositions constitutionnelles, au travers du droit des personnes intéressées d'exercer un recours effectif devant une juridiction, fondé sur l'article 16 de la DDHC ? »	Pourvoi contre CA Ch. Instr Aix, 2 fév. 2010	U10-80.649 F10-80.637			
1 ^{er} mars 2010	Article 59 de la loi du 29 juillet 1881	« En limitant à trois jours la durée du délai non franc de pourvoi en cassation, l'article 59 de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse porte-t-il atteinte à des droits et libertés garantis par la Constitution, et spécialement au droit à un recours effectif et aux droits de la défense ? »	Pourvoi contre CA Limoges, 23 janvier 2009	J09-81.027	Irrecevabilité (cf arrêt n° 12001)		
1 ^{er} mars 2010	Articles 317, 319, 320, 353, 357 et 698-6 du CPP	Articles 6, 9 de la DDHC du 26 août 1789 contre l'article 698-6 CPP, article 16 DDHC et principes fondamentaux reconnus par les lois de la République contre les articles 317, 319 et 320	Pourvoi c/ cour d'assises d'appel de	Z09-82.582			

		CPP, articles 7, 8 et 16 de la DDHC contre les articles 353 et 357 CPP	Paris, 27 mars 2009				
1 ^{er} mars 2010	Article 35 de la loi du 29 juillet 1881	La présomption de mauvaise foi en matière de diffamation, qui résulte de l'article 35 de la loi du 29 juillet 1881, est-elle contraire à l'article 11 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui garantit la liberté d'expression et à l'article 9 de déclaration de 1789 suivant lequel tout homme est présumé innocent ?	Pourvoi c/ CA Paris, ch. 2-7, 4 nov. 2009	E09-87.578			
1 ^{er} mars 2010	Article 90 du code disciplinaire et pénal de la marine marchande	1) L'article 90 du CDPMM est-il contraire au principe constitutionnel de l'indépendance et de l'impartialité du juge, en ce qu'il prévoit que le tribunal maritime commercial (TMC) est composé de fonctionnaires de l'Administration des affaires maritimes [...], de sorte que les fonctions de jugement sont exercées par des fonctionnaires qui restent dépendants d'une même administration ? 2) L'article 90 du CDPMM est-il contraire au droit à un procès équitable, en ce qu'il prévoit que le TMC est composé de fonctionnaires de l'administration des affaires maritimes, [...] alors qu'un autre administrateur des affaires maritimes est chargé d'instruire l'affaire et de renvoyer le prévenu devant le tribunal maritime commercial, de sorte que les fonctions de poursuite et de jugement sont successivement exercées par des fonctionnaires dépendant d'une même administration ?	Pourvoi c/ tribunal maritime commercial de Boulogne sur Mer, 3 avril 2009	Q09-85.448 et 8 autres pourvois			
1 ^{er} mars 2010	Articles 62, 63, 63-4, 64 et 706-73 du CPP, « en tant	Article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789	Pourvoi c/ Ch. instr. Aix, 10 nov. 2005, et CA	W05-87.754 D09-86.381 H10-81.098			

	qu'ils permettent d'entendre une personne placée en garde à vue sans l'assistance d'un avocat »		Aix, 21 sept. 2009, CA Nancy , 19 janv. 2010				
--	---	--	--	--	--	--	--